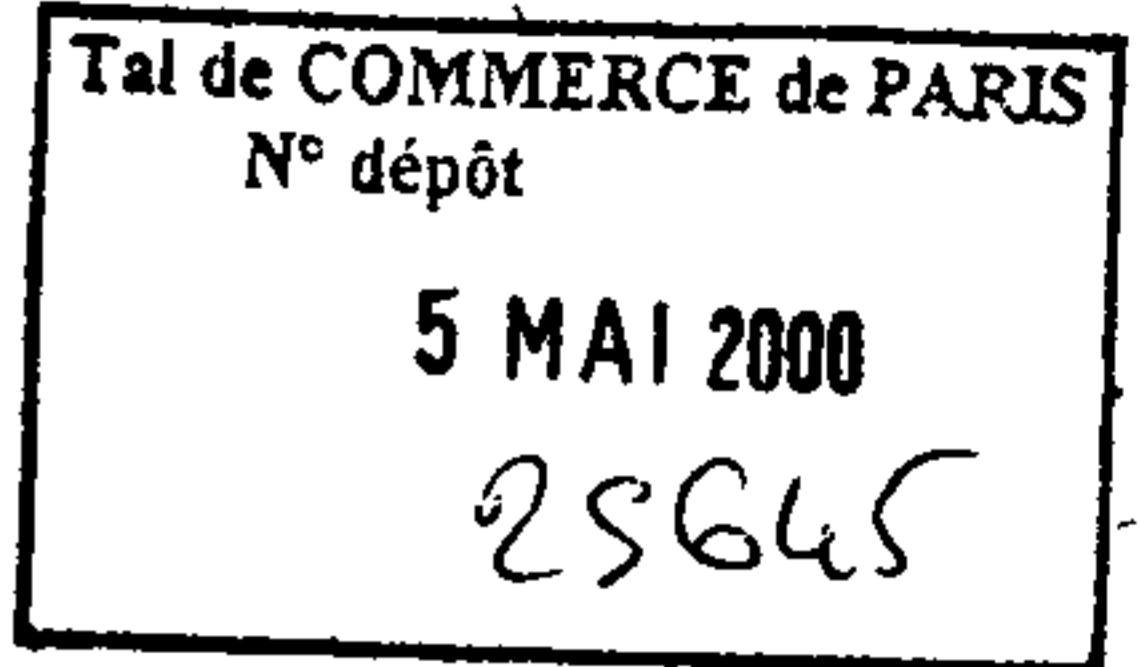


S & W MARCEAU  
SARL AU CAPITAL DE 50.000 F  
Siège social :47, Rue de Chaillot  
75116 PARIS  
RCS Paris B 414 818 930

**EXTRAIT DU  
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 16 FEVRIER 2000**



L'an deux mil, et le 16 Février, à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

- Monsieur Bertrand BODET,  
propriétaire de 125 parts  
ci ..... 125 parts
- Monsieur Paul GRABLI,  
propriétaire de 125 parts  
ci ..... 125 parts
- Monsieur John W. MOFFATT,  
propriétaire de 125 parts  
ci ..... 125 parts
- Monsieur David M.W. DOWSE,  
propriétaire de 125 parts  
ci ..... 125 parts

Total des parts présentes : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Bertrand BODET préside la séance en qualité de gérant associé .

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport du gérant,
- le texte des projets de résolutions proposées,
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 1999;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

.....  
- Renouvellement du mandat du gérant, .....

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

.....

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Bertrand BODET, gérant, décide de renouveler ledit mandat pour une durée d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Le gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment attribués et ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bertrand BODET, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat.  
.....

Bon pour acceptation de  
l'action de Gérant

